

Décision

Générale

colonial

Décision n° n°13 , mutations,

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
3 novembre 1919

Numéro JO
n° 277 du 30/11/1919

Date du numéro
30 novembre 1919

TEXTE INTÉGRAL

M. Grémillet, attaché au cabinet du Gouverneur, commis principal des secrétariats généraux des colonies est chargé, pendant l'absence de M. Fréau, chef de cabinet qui accompagne le chef de la colonie en toure, du visa des passeports et de la légalisation des signatures des actes émanant de la colonie.